

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2019, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 30 Juin 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 96,262% de l'actif total au 30 Juin 2019 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 3,737% de l'actif total au 30 Juin 2019. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank », la « Banque de Tunisie et des Emirats » et l'« ArabTunisian Bank » représentent respectivement 34,605 %, 11,452% et 13,662% de l'actif total au 30 Juin 2019, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 30 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	7 674 977,217	9 795 665,586	8 295 875,069
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		7 674 977,217	9 795 665,586	8 295 875,069
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	297 942,096	144 374,561	184 490,681
Placements monétaires		-	-	-
Disponibilités		297 942,096	144 374,561	184 490,681
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	165,573	52,360
Autres débiteurs		52,360	165,573	52,360
TOTAL ACTIF		7 972 971,673	9 940 205,720	8 480 418,110
PASSIF				
PA1- DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES	3.5	401 252,884	0,000	0,000
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	11 794,095	18 926,309	15 691,815
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	28 579,710	37 570,181	26 214,265
TOTAL PASSIF		441 626,689	56 496,490	41 906,080
ACTIF NET		7 531 344,984	9 883 709,230	8 438 512,030
CP1- CAPITAL	3.7	7 362 095,542	9 678 458,946	8 083 029,721
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.8	169 249,442	205 250,284	355 482,309
Sommes distribuables des exercices antérieurs		36,165	0,665	0,557
Sommes distribuables de la période		169 213,277	205 249,619	355 481,752
ACTIF NET		7 531 344,984	9 883 709,230	8 438 512,030
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		7 972 971,673	9 940 205,720	8 480 418,110

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-04-2019 AU 30-06-2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/04/2019 AU 30/06/2019	DU 01/01/2019 AU 30/06/2019	DU 01/04/2018 AU 30/06/2018	DU 01/01/2018 AU 30/06/2018	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	117 776,138	221 577,126	129 708,155	258 487,470	503 691,427
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		117 776,138	221 577,126	129 708,155	258 487,470	503 691,427
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	802,519	1 427,821	1 099,483	2 679,463	5 541,688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		118 578,657	223 004,947	130 807,638	261 166,933	509 233,115
CH1- INTERETS DES MISES EN PENSION	3.6	-5 892,523	-21 459,823	0,000	0,000	0,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-10 948,147	-21 679,849	-14 533,128	-29 834,668	-56 806,284
REVENU NET DES PLACEMENTS		101 737,987	179 865,275	116 274,510	231 332,265	452 426,831
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-7 280,968	-14 316,770	-7 881,222	-15 837,942	-31 409,561
RESULTAT D'EXPLOITATION		94 457,019	165 548,505	108 393,288	215 494,323	421 017,270
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		5 407,732	3 664,772	-6 432,868	-10 244,704	-65 535,518
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		99 864,751	169 213,277	101 960,420	205 249,619	355 481,752
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-5 407,732	-3 664,772	6 432,868	10 244,704	65 535,518
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-2 036,277	-4 050,178	-2 339,073	2 064,960	-79,186
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	0,000	-17 253,500	-21 768,500
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	-466,467	-466,467
RESULTAT NET DE LA PERIODE		92 420,742	161 498,327	106 054,215	199 839,316	398 703,117

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-04-2019 AU 30-06-2019

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/04/2019 AU 30/06/2019	DU 01/01/2019 AU 30/06/2019	DU 01/04/2018 AU 30/06/2018	DU 01/01/2018 AU 30/06/2018	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	92 420,742	161 498,327	106 054,215	199 839,316	398 703,117
Résultat d'exploitation	94 457,019	165 548,505	108 393,288	215 494,323	421 017,270
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-2 036,277	-4 050,178	-2 339,073	2 064,960	-79,186
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	-17 253,500	-21 768,500
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-466,467	-466,467
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-290 492,400	-290 492,400	-297 846,144	-297 846,144	-297 846,144
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	387 732,567	-778 172,973	-487 908,441	-2 008 579,627	-3 652 640,628
SOUSCRIPTIONS	2 229 371,337	2 828 427,160	2 583 843,038	3 863 291,719	5 573 142,599
- Capital	2 161 120,940	2 732 666,225	2 528 031,430	3 759 067,560	5 418 535,730
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 785,511	-7 177,860	-3 631,343	-4 590,058	-7 906,972
- Régularisation des sommes distribuables	74 035,908	102 938,795	59 442,949	108 814,217	162 513,841
RACHATS	-1 841 638,770	-3 606 600,133	-3 071 751,479	-5 871 871,346	-9 225 783,227
- Capital	-1 761 835,995	-3 451 056,390	-2 967 960,940	-5 666 840,740	-8 918 305,085
- Régularisation des sommes non distribuables	4 735,817	8 684,024	4 239,805	5 433,680	11 976,690
- Régularisation des sommes distribuables	-84 538,592	-164 227,767	-108 030,342	-210 464,286	-319 454,832
VARIATION DE L'ACTIF NET	189 660,909	-907 167,046	-679 700,370	-2 106 586,455	-3 551 783,655
AN4- ACTIF NET					
En début de période	7 341 684,075	8 438 512,030	10 563 409,600	11 990 295,685	11 990 295,685
En fin de période	7 531 344,984	7 531 344,984	9 883 709,230	9 883 709,230	8 438 512,030
AN5- NOMBRE D'ACTIONNAIRES					
En début de période	69 244	80 326	100 473	115 027	115 027
En fin de période	73 203	73 203	96 111	96 111	80 326
VALEUR LIQUIDATIVE	102,883	102,883	102,836	102,836	105,053
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,85%	4,33%	4,13%	3,83%	4,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/06/2019** à **7 674 977,217** dinars contre **9 795 665,586** dinars au **30/06/2018** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2019	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	199 850,000	206 366,000	2,740
AB SUB 2009/B TV	5000	199 850,000	209 674,000	2,784
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	466 400,000	491 928,000	6,532
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	466 400,000	491 928,000	6,532
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	416 000,000	419 148,800	5,565
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	666 500,000	670 108,000	8,898
BNA SUB 2009	20000	666 000,000	672 688,000	8,932
BTE 2009 5.25%	10000	100 000,000	103 328,000	1,372
BTE 2010 CAT A TV	7000	140 000,000	147 100,800	1,953
BTE 2011 09022032 6.25	5000	325 000,000	331 320,000	4,399
BTE 2011 09022032 6.25	5000	325 000,000	331 320,000	4,399
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	402 120,600	414 772,344	5,507
CHO 2009 TMM+1	6000	75 000,000	78 081,600	1,037
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	100 000,000	104 092,000	1,382
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	399 700,000	404 332,000	5,369
SUB AMEN BANK 2012	10000	400 000,000	421 800,000	5,601
SUB AMEN BANK 2012	22223	888 920,000	937 366,140	12,446
UIB 2009/1	5000	199 861,300	208 269,462	2,765
Total		6 436 601,900	6 643 623,146	88,213

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2019	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022*	410	446 695,000	422 459,982	5,609
BTA 6.9% MAI 2022*	590	625 990,000	608 894,089	8,085
Total		1 072 685,000	1 031 354,071	13,694

*Il est à noter que la ligne BTA 6.9% MAI 2022 a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 422 titres pour un montant de 400 030,564 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/06/2019 pour une durée de cent vingt jours avec un taux de 10%.

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Avril 2019 au 30 Juin 2019 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Titres des OPCVM		0,000	0,000	0,000
Obligations des sociétés		232 100,000	232 100,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2019	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2019	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2019	32 000,000	32 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		232 100,000	232 100,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **117 776,138** dinars pour la période du **1er Avril** au **30 Juin 2019** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/04/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 30/06/2019	du 01/04/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations					
- Intérêts	104 013,738	194 204,326	114 848,795	225 928,896	443 209,212
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	13 762,400	27 372,800	14 859,360	32 558,574	60 482,215
TOTAL	117 776,138	221 577,126	129 708,155	258 487,470	503 691,427

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **30/06/2019** à **297 942,096** Dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	30/06/2019	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	297 368,625	3,948
Intérêts courus sur comptes bancaires	573,471	0,008
Total des disponibilités	297 942,096	3,956

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/04/2019** au **30/06/2019** s'élèvent à **802,519** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 30/06/2019	du 01/04/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du compte de dépôt	802,519	1 427,821	1 099,483	2 135,759	4 997,984
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	0,000	0,000	543,704	543,704
TOTAL	802,519	1 427,821	1 099,483	2 679,463	5 541,688

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **30/06/2019** à **441 626,689** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
Dettes sur opérations de pensions livrées*	401 252,884	0,000	0,000
Dettes sur pension livrée	400 030,564	0,000	0,000
Intérêt couru sur dette sur pension livrée	1 222,320	0,000	0,000
Opérateurs Créditeurs	11 794,095	18 926,309	15 691,815
Gestionnaire	10 065,538	13 643,057	12 148,859
Dépositaire	1 728,557	5 283,252	3 542,956
Autres Créditeurs Divers	28 579,710	37 570,181	26 214,265
Commissaire aux comptes	8 967,350	22 414,755	15 802,411
Etat Impôts et Taxes	5 874,544	6 351,047	180,662
Conseil du Marché Financier	623,457	833,281	726,069
Publications diverses	2 417,192	467,387	3 285,349
Dividendes à payer	10 781,949	7 503,711	6 219,774
Contribution Sociale de Solidarité**	-84,782	0,000	0,000
TOTAL	441 626,689	56 496,490	41 906,080

*Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 422 titres pour un montant de 400 030,564 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/06/2019 pour une durée de 120 jours avec un taux de 10%.

**Il s'agit d'une contribution au profit des caisses sociales instituée par la loi de finances pour l'année 2018, fixée à 200 DT pour les sociétés exonérées de l'impôt sur les sociétés. La contribution est payée le 28 mars 2019 et dont la charge sera étalée sur la période à courir au cours de l'exercice 2019.

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/04/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 30/06/2019	du 01/04/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts des mises en pension*	5 892,523	21 459,823	0,000	0,000	0,000
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée	5 892,523	21 459,823	0,000	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	10 948,147	21 679,849	14 533,128	29 834,668	56 806,284
Commission de gestion	10 065,538	19 924,248	13 643,057	28 064,390	53 236,302
Commission de dépôt	882,609	1 755,601	890,071	1 770,278	3 569,982
Autres Charges	7 280,968	14 316,770	7 881,222	15 837,942	31 409,561
Honoraires du commissaire aux comptes	3 380,741	6 724,939	3 419,101	6 650,217	13 597,873
Redevances CMF sur les OPCVM	1 879,598	3 720,552	2 545,292	5 236,101	9 936,088
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	300,080	561,832	327,725	809,697	1 441,824
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 605,331	3 194,229	1 580,033	3 116,855	6 434,817
Frais Bancaires	0,000	0,000	9,071	25,072	-1,041**
Contribution Sociale de Solidarité	115,218	115,218	0,000	0,000	0,000
TOTAL	24 121,638	57 456,442	22 414,350	45 672,610	88 215,845

* Il s'agit de la ligne BTA 6.9% MAI 2022 qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 422 titres pour un montant de 400 030,564 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 20/06/2019 pour une durée de 120 jours avec un taux de 10%.

** Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2019	
Montant	6 965 896,568
Nombre de titres	69244
Nombre d'actionnaires	532
Souscriptions réalisées	
	2 155 335,429
Montant	2 161 120,940
Régularisation des sommes non distribuables	-5 785,511
Nombre de titres émis	21 428
Nombre d'actionnaires nouveaux	18
Rachats effectués	
	-1 757 100,178
Montant	-1 761 835,995
Régularisation des sommes non distribuables	4 735,817
Nombre de titres rachetés	-17 469
Nombre d'actionnaires sortants	-24

Capital au 30/06/2019	
	7 362 095,542
Montant	7 365 181,513
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 036,277
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-1 049,694
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	73 203
Nombre d'actionnaires	526

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2019 au 30/06/2019	Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Résultats distribuables de la période	165 548,505	215 494,323	421 017,270
Régularisations de la période	3 664,772	-10 244,704	-65 535,518
Sommes distribuables de la période	169 213,277	205 249,619	355 481,752
Sommes distribuables des exercices antérieurs	36,165	0,665	0,557
Sommes distribuables	169 249,442	205 250,284	355 482,309

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 2^{ème} trimestre 2019 sont de 3 380,741 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.